

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

26 Mars 1875.

Chronique générale.

Le Journal des Débats, ainsi que les autres feuilles républicaines et les radicales, sont furieux contre les préfets qui, dans leurs circulaires, s'avisent de ne pas faire de profession de foi républicaine.

Les républicains et les radicaux ont beau s'évertuer à faire croire que le pays est plein d'enthousiasme pour la République, l'indifférence est complète et les préfets expriment parfaitement l'opinion de la grande majorité de la nation.

Au ministère des affaires étrangères, on dit que le duc Decazes aurait l'intention d'offrir l'ambassade de Londres au duc de Broglie.

On sait que le duc de Broglie a déjà occupé ce poste, où il était loin de se plaire ; il est douteux qu'il accepte d'y retourner.

Le Siècle croit savoir qu'il est intervenu entre les ministres de l'intérieur et de la justice une sorte de règlement d'attributions en ce qui concerne la presse.

Les journaux publiés dans les localités soumises à l'état de siège seraient particulièrement contrôlés ou punis après avis du ministre de l'intérieur.

Plusieurs journaux annoncent que M. Dufaure est spécialement chargé d'élaborer la loi sur la presse.

Le Siècle montre son indignation contre une série de préfets dont il donne la liste et qui persistent — chose abominable — à ne pas mettre en tête des documents administratifs « la rubrique légale République française ».

M. de Crisonoy, préfet de l'Aisne ; M. de Tracy, des Bouches-du-Rhône ; M. de Chazelles, du Cantal ; M. Lauras, du Gher ; M. Sers, de l'Eure ; M. Guigues, du Gard ; M. Tripiet, du Gers ; M. de Reinach, du Jura ; M. Cardon de Sandrans, de la Loire ; M. de Behr, du Loiret ; M. de Chambon, de

Meurthe-et-Moselle ; M. Leguay, du Nord ; M. Sazerac de Forge, de la Nièvre ; M. Choppin, de l'Oise, et M. Tassin, de la Sarthe.

Et encore le Siècle est-il bien sûr que sa liste soit exacte ! Mais la tristesse du Siècle nous fait peine et nous ne ferons rien pour ajouter à sa désolation.

Conformément au vote de l'Assemblée nationale, le gouvernement se préoccupe de prendre des mesures pour réviser les pensions accordées à certains anciens fonctionnaires.

On a estimé que les pensions soumises à la révision étaient uniquement celles qui avaient nécessité l'ouverture par décret d'un crédit supplémentaire.

Ces pensions, dit le Journal des Débats, sont celles accordées à MM. Chevreau, ancien ministre ; de Bosredon, ancien conseiller d'Etat ; Boittelle, ancien préfet de police ; de La Noue-Billaud, ancien secrétaire général du conseil d'Etat ; comte de Pressac, ancien préfet ; Leyer, ancien conseiller d'Etat ; Tharreau, ancien préfet ; Géry, ancien conseiller d'Etat ; de Coëtlogon, ancien préfet ; Fourtoul, ancien maître des requêtes ; Riché, ancien conseiller d'Etat ; Massias, ancien sous-préfet ; de Laire, ancien préfet ; Bavoux, ancien conseiller d'Etat ; Barral, ancien sous-préfet ; Delfau de Belfort, ancien sous-préfet ; Pugliesi-Conti, ancien préfet ; Flandin, ancien conseiller d'Etat ; Vivier-Deslandes, ancien sous-préfet ; Joret-Desclousiers, ancien préfet ; Néel, ancien sous-préfet ; Berthier, ancien sous-préfet ; de Castellane, ancien préfet ; Lasserre, ancien sous-préfet ; Charles Robert, ancien conseiller d'Etat ; Dubreton, ancien sous-préfet ; Tarbé des Sablons, ancien préfet ; Clogenson, ancien sous-préfet ; Maupas, ancien maître des requêtes ; Callaude de Clamecy, Mariani, Delaporte, etc.

L'Ordre nous annonce que M. Rouher est parti pour Chislehurst, et le Moniteur voit dans ce voyage le prélude d'une nouvelle campagne impérialiste.

La question de l'aménagement du palais de Versailles paraît à peu près résolue. L'emplacement du théâtre serait abandonné au Sénat, qui s'y trouverait dans les meilleures conditions possibles de confort ; une salle en planches serait créée dans l'intérieur de la cour de la Smalah pour la Chambre des députés.

L'Indépendant, de Blois, signale la présence dans les campagnes d'une nuée de colporteurs bonapartistes qui, sous prétexte de débiter leurs marchandises, font en faveur de l'Empire une propagande effrénée.

une circulaire à tous les préfets pour les prier d'inviter les autorités locales à redoubler de surveillance à l'égard des colporteurs.

L'ALLOCUTION PONTIFICALE ET LE Journal des Débats.

Le Journal des Débats vient de publier, sur la dernière allocution pontificale et la récente création des cardinaux, un article bien inspiré — ce qui n'est pas ordinaire chez ses rédacteurs — et dont nous avons à citer intégralement la fin, parce qu'elle répond très-bien à d'autres articles d'un caractère différent publiés il n'y a pas six mois par le même Journal des Débats :

« Il est impossible d'envisager sans appréhension les suites et l'étendue de la lutte aujourd'hui engagée ; il est impossible aussi de ne pas admirer l'invincible résolution que montre le vieux Pontife qui seul a vu plus que les années de saint Pierre, et de ne pas se découvrir devant cette grande et intrépide majesté. Dans l'allocution prononcée le 15 de ce mois au palais du Vatican, le Pape a de nouveau félicité les évêques d'Allemagne, et, pour sceller cette déclaration, il a nommé publiquement six nouveaux cardinaux et en a désigné secrètement cinq autres, dont les noms seront joints à son testament, et qui seront alors dûment investis du droit d'élection dans le choix du futur Pape.

Ce renfort de neuf cardinaux est un fait des plus importants dans les circonstances que nous venons d'exposer brièvement. On en comprendra mieux encore l'importance en voyant quels sont les noms nouveaux qui viennent d'être ajoutés à la liste du Sacré-Collège. Nous passons les deux cardinaux italiens, mais les quatre autres sont, dans les deux mondes, les chefs les plus renommés, les plus rentissants de ce qu'on est convenu d'appeler l'ultramontanisme, les champions absolus de la doctrine de l'infaillibilité. Par le choix de l'archevêque de Posen, M^r Lodochowski, aujourd'hui dans les cachots du gouvernement prussien, le Pape fait la plus éclatante des protestations contre les lois nouvelles de persécution.

L'archevêque de Malines, M^r Deschamps, est assez connu pour que nous n'ayons pas besoin de le signaler comme un des soutiens les plus persévérants de l'infaillibilité. Par la nomination de l'archevêque de New-York, le Saint-Père fait une innovation et introduit pour la première fois la barrette rouge dans cette Amérique du Nord fondée par les Têtes-Rondes. Mais, de toutes les nominations, la plus significative est celle de l'illustre Manning, l'archevêque de Westminster, en d'autres termes, de Londres.

C'est pour la première fois depuis le cardinal Wolsey et depuis la Réformation que reparait un cardinal purement anglais. Le prédécesseur de M^r Manning, M. Wiseman, était aussi cardinal ; mais il était Irlandais, comme l'est encore le cardinal Cullen. Nous nous rappelons avoir vu, il y a quelques années, l'effigie du cardinal Wiseman brûlée dans les rues de Londres, le jour anniversaire de la Conspiration des poudres. Les passions se sont calmées depuis ce temps-là, et nous ne craignons aucune démonstration de ce genre envers M^r Manning, qui est entouré d'un universel respect, dû à ses travaux comme à l'ascétisme de sa vie.

Ce qui est cuisant pour l'Eglise anglaise, c'est que le nouveau cardinal est un de ses plus glorieux enfants, le compagnon des Gladstone et des Wilberforce, une des illustrations de l'Université protestante d'Oxford. La cause déterminante qui le jeta dans l'Eglise catholique fut une cause célèbre où l'autorité civile, dans un cas d'interprétation théo-

logique, s'imposa à l'autorité ecclésiastique ; on voit, par conséquent, quel parti il prendra aujourd'hui.

Une correspondance romaine du Times nous donne des détails intéressants sur sa nomination. Tous les catholiques anglais de Rome étaient allés se grouper autour de leur archevêque, au séminaire, dans une grande salle où sont suspendus les portraits des cardinaux anglais Wolsey, Pole, Fisher, Acton, Weld, Wiseman. On attendait le message annoncé du Vatican, et quand deux prélats l'eurent apporté et eurent baisé la main du nouveau dignitaire, le cardinal adressa à ses compatriotes cette courte allocution, que nous voulons reproduire :

« Je vous remercie pour votre présence en ce jour. C'est un signe de votre bonne volonté envers moi et de votre dévotion envers le Saint-Père.

« Je vous en remercie tous du fond de mon cœur. Je n'affecterai point d'envisager légèrement la grande dignité qui m'est conférée sans aucun mérite de ma part. C'est véritablement un honneur que d'être associé au conseil sacré qui entoure le Vicaire de Notre-Seigneur et de partager sa bonne et sa mauvaise fortune. En vérité, j'aime mieux que cette dignité m'incombe dans le danger que dans la sécurité. C'est, pour ainsi dire, être envoyé à une bataille désespérée ; elle ne l'est qu'aux yeux du monde, elle est sûre de la victoire un jour... »

« Voilà bien le langage résolu ; pénétrant, ému d'un homme qui se ceint les reins pour le combat. Que l'on rapproche cette scène et la scène solennelle du Vatican, de cette autre scène du Parlement de Berlin, où un professeur vient dénoncer une brochure dans laquelle un empereur romain, tombé en enfance, est l'instrument et le jouet de son ministre, Mark Trebonius, lequel finit lui-même au fond d'une mare ; et pendant que le professeur répète toujours le nom de Mark, Mark, voici M. de Bis-mark qui fait son entrée, non préparé, avec un éclat de rire que partage naturellement l'Assemblée ; puis qui, pour montrer qu'il se porte bien et qu'il est toujours colonel d'un régiment de cuirassiers, fait une charge à fond sur le Pape. De quel côté est la dignité ? — John Lemoine. »

Les papiers du 4 septembre.

L'histoire de la préfecture de l'Allier sous le régime du 4 septembre est à elle seule un petit roman avec les péripéties obligées.

Le premier titulaire fut un M. Cornil qui, dès le 20 septembre, dégoûté des grandeurs, songeait à démissionner et brigua le mandat de député.

« Avez-vous un remplaçant sous la main ? — télégraphiait-il aux autorités. — Je propose, pour me remplacer à Moulins, M. Cantonnet, avoué à Nevers. »

Cette combinaison fut acceptée, et M. Cantonnet remplaça M. Cornil ; mais, soit qu'il fût jugé insuffisant, soit pour toute autre cause, on lui donna, cinq jours après son arrivée à Moulins, M. Louis Combes comme successeur.

M. Cantonnet, vexé, fait immédiatement le télégraphe complice de son mécontentement.

« Je reçois votre dépêche nommant Louis Combes préfet de l'Allier à ma place. Si vous maintenez cette nomination, vos élections seront détestables : c'est l'intronisation de M. Mathé et la terreur dans le département.

« J'attends avec anxiété votre réponse. »
M. Combes réussit mal dans l'Allier, et le gouvernement lui insinua qu'il aurait peut-être raison de revenir à Tours. Aussitôt, M. Combes de répondre comme M. Cantonnet :

« Enfin, j'irai à Tours ; mais si je quitte l'Allier, gare à la réaction. Ma situation difficile s'affermirait. On voyait bien que je n'avais pas une guillotine dans ma poche. »

Cette question des places touche d'ailleurs à la plus haute bouffonnerie, tout en donnant le secret de ces convictions si chaleureuses et si bruyantes.

« Laval, 18 sept. 1870, 5 h. 47, soir. »

« Renseignements sérieux m'apprennent la présence à Jersey de plus de mille bonapartistes s'organisant et ayant à leur tête Devienne, Drouyn de Lhuys, Gramont et même M^{me} Bazaine. »

« Serait important de nommer consul provisoire Baudoin, avocat à Jersey, homme sûr, mon ami. En ce moment, pas de consul à Jersey. »

« Pour le préfet, le secrétaire général, »
R. ARNOULT. »

L'émargement à outrance sera dans l'avenir la caractéristique de cette époque en même temps que le goût naïf de la tyrannie et de la violence. En voici un spécimen à ajouter à ceux que nous avons déjà donnés. Il émane de M. Oustry, préfet de l'Aveyron.

« Rodez, 8 sept. 1870, 4 h. 30, soir. »
« Préfet à l'intérieur, Paris. »

« Impossible de consolider la République et d'organiser vigoureusement la défense nationale sans pleins pouvoirs au préfet pour dissoudre les conseils municipaux, destituer les municipalités et les juges de paix. »

Nouvelles militaires.

On est fort embarrassé, au ministère de la guerre, de la mise à exécution de notre nouvelle organisation de l'infanterie.

La constitution du régiment à quatre bataillons change, en effet, de fond en comble, les proportions jusqu'ici gardées entre les divers services de notre grande unité tactique : la division. En particulier la proportion d'artillerie devient tout à fait insuffisante, le nombre de pièces par mille hommes restant désormais inférieur à trois. Un tel état de choses peut devenir, comme on pense, fort préjudiciable à la puissance de notre force militaire, si l'on n'y met promptement bon ordre : la proportion d'artillerie admise dans toutes les armées de l'Europe est, en effet, aujourd'hui de trois et demi et même de quatre.

A un autre point de vue, le nombre d'officiers subalternes va devenir également complètement insuffisant. Marmont a posé en principe que la proportion de un officier pour quarante hommes est nécessaire ; or si, sur le pied de paix, cette proportion est à peu près gardée, elle ne l'est plus en cas de mobilisation où nos régiments n'auront plus qu'un officier pour soixante-cinq hommes. Notre cadre d'officiers est actuellement, d'après la nouvelle loi, de un capitaine, un lieutenant, un sous-lieutenant et un sous-lieutenant auxiliaire, on voit qu'il devient de toute nécessité de proposer immédiatement à l'Assemblée un article additionnel élevant à trois ou quatre le nombre des officiers auxiliaires.

S'il n'en était ainsi, il arriverait certainement qu'au moment d'une mobilisation, le ministre de la guerre se verrait obligé de créer comme en 1870 des régiments de marche. Mais les régiments de marche exigent des cadres à eux, des officiers meilleurs que ceux des régiments de première ligne, puisque les troupes sous leurs ordres sont inférieures ; ils veulent des services administratifs, une artillerie, un service du génie à part. Où prendra-t-on, au moment d'une entrée en campagne, ces différents rouages d'une division constituée quand ces divers éléments sont déjà insuffisants pour les troupes de première ligne ?

Il serait inutile de cacher que la nouvelle loi a jeté dans l'armée un découragement profond. La compagnie nouvelle, celle qu'attendaient les officiers sérieux et jaloux de voir à notre pays une organisation militaire égale à celle de nos voisins, est exactement la même que celle de 1870. Il est bien vrai que nous n'en aurons plus que quatre au lieu de six par bataillon, mais en tant qu'unité tactique cette compagnie n'existe pas. Assuré-

ment ceux qui ont assumé la responsabilité d'une organisation aussi défectueuse auront à porter une lourde charge ; Dieu veuille que le pays n'ait jamais à se repentir de les avoir écoutés !

Chronique Locale et de l'Ouest.

École de cavalerie de Saumur.

LISTE, par ordre de mérite, des quarante candidats admis à l'École de cavalerie pour y suivre les cours comme cavaliers élèves sous-officiers.

MM.

1. Luce, Arthur-Joseph-Marie, de Sillé-le-Guil-laume (Sarthe).
2. Rapp, Alfred-Jean-Napoléon, d'Henrichemont (Cher).
3. Bellanger, André-François, de Troyes.
4. De Malaret, Louis-Napoléon, de Paris.
5. Audeourd, Charles-Marie, de Saint-Mihiel (Meuse).
6. Du Tertre, Charles-René, de Saint-Omer (Pas-de-Calais).
7. Mesnard, François-Xavier, de Chalais (Charente).
8. De Bizien du Lezard, Louis-Antoine, de Rennes.
9. Lacoste, Pierre-Blaise, d'Agen.
10. Lafon de Laduye, Michel-Pierre, d'Herbault (Loir-et-Cher).
11. Bruyère, Louis-Alfred, de Fleury-la-Rivière (Marne).
12. Chassot, Marie-Théophile, de Dizan du Gua (Charente-Inférieure).
13. De Vergennes, Maurice-Jean-Marie, de Paris.
14. Chairgrasse, Jules-Henri, de Paris.
15. Maubourguet, François, de Lit-et-Mix (Landes).
16. Darrieutort, Bernard, de Meilhan (Landes).
17. Détable, Pierre-Octave, de Fraillécourt (Ardenes).
18. De Diesbach de Belleroche, Charles-Henri, de Paris.
19. De Bournat, Henri-Marie, de Saumur.
20. Grillot, Louis-Joseph-Auguste, d'Epinal (Vosges).
21. Labadens, François-Dominique-Stanislas, de Masseube (Gers).
22. Capitain de Villebonne, Sosthènes, de Coulmiers (Loiret).
23. Bailleul, Marie-Octave, de Conty (Somme).
24. Vasse, Alexis-Charles, de Gruchet-le-Valasse (Seine-Inférieure).
25. De Digoine du Palais, Marie-Joseph-René, de Pont-Saint-Esprit (Gard).
26. De Malet Roquefort, Jean-Joseph-Henri, de Périgueux.
27. Mabit, Marie-Emile, de Nantes.
28. Esnol, Adolphe-Eugène, de Régnéville (Manche).
29. Duplessis de Grénédan, Jules-Hippolyte, de Ploërmel (Morbihan).
30. Ravel de Malval, Julien-Jacques, de Paris.
31. Ségéral, Jean-Baptiste, de Bordeaux.
32. Libault de la Chevasserie, Marie-Joseph, d'An-cenis (Loire-Inférieure).
33. Miston, Charles-Albert, de Paris.
34. Mynard, Adrien, de Montréal (Yonne).
35. De Clouet de Piettre, Jean-Paul-Louis, de Bor-deaux.
36. Christophe, Charles-Raoul, de Rennes.
37. Formigier de Génis, Marie-Marc-Joseph, de Vouzillac (Corrèze).
38. Siméon, Louis-Paul-Germain, de Melun.
39. Verd de Saint-Julien, Charles-Jean-François, de Paris.
40. De Bengy de Puyvallée, Jacques-Pierre, d'Orléans.

Les préfets, obéissant à une circulaire ministérielle ordonnant de commencer le 12 avril les opérations du conseil de révision, font préparer partout l'important travail qui, chaque année, sert de base à ces opérations.

Ces opérations seront terminées le 24 mai.

Les jeunes gens qui désirent servir dans un corps de leur choix ne peuvent contracter des engagements volontaires que jusqu'à la veille du jour où le conseil opérera dans le canton de leur domicile. Passé ce délai, ils ne pourront que devancer l'appel, à la date du 1^{er} juillet, pour les régiments, bataillons, escadrons ou compagnies que M. le ministre de la guerre indiquera pour chaque département.

Divers bruits ont été mis en circulation au sujet de la durée du service de la deuxième portion du contingent de la classe 1873, qui aurait à faire un an, selon les uns, six mois, selon les autres.

Aux termes de l'art. 40 de la loi du 27 juillet 1872, le ministre de la guerre a le droit de conserver sous les drapeaux, pendant une année, les jeunes gens de la deuxième portion. Cependant, il peut réduire ce temps de service, s'il juge que les hommes ont suffisamment complété leur première instruction, mais rien ne peut faire préjuger sa décision.

D'après l'*Avenir militaire*, il est permis d'espérer que, pour la classe 1873, la durée du service, pour les jeunes gens de la deuxième portion, ne dépassera pas six mois.

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient de demander à tous les préfets un rapport sur les conditions dans lesquelles se sont effectuées les semailles, et sur les apparences que présente, au début de cette saison, l'ensemble des diverses cultures.

Après avoir recommandé aux préfets d'apporter aux renseignements précités tout le soin que leur importance réclame, le ministre demande, en outre, qu'aussitôt après transmission du rapport d'ensemble, envoi régulier de bulletins de quinzaine soit opéré afin de tenir l'administration au courant de la situation des récoltes en terre, jusqu'à l'époque où les produits en auront été recueillis.

COURRIER DÉVALISÉ.

On lit dans l'*Ordre*, de Châteauroux :

« Le 17 mars et pour la seconde fois en moins d'un an, le courrier qui fait le service des dépêches entre Dun-le-Roi et Bourges a été dévalisé de ses correspondances, lettres et valeurs. Le coffre étant installé derrière la voiture, le vol avait eu lieu sans que le conducteur se fût aperçu de rien. Du reste, les circonstances dans lesquelles les deux vols avaient été commis étaient absolument les mêmes. Ce n'est qu'en arrivant à Bourges que le conducteur s'aperçut que neuf sacs de dépêches lui manquaient. Comme la première fois, le fond de la voiture était ouvert, et, comme la première fois aussi, le vol avait eu lieu à quelques kilomètres de Bourges. »

« Les sacs furent retrouvés dès le lendemain près des carrières de Tallery, sur l'accotement de la route ; ils étaient ouverts, les lettres chargées avaient disparu, et une certaine quantité d'enveloppes lacérées gisaient à terre. »

« Le conducteur de la voiture fut provisoirement mis en état d'arrestation ; mais il ne tarda pas à être relâché. »

« La justice, très-habile dans l'instruction de cette affaire, a mis bientôt la main sur le coupable, un nommé Gervais, dit Tarris, de la Celle-sur-Cher. »

« Non-seulement cet homme serait l'auteur des deux vols commis sur la route de Dun-le-Roi à Bourges, mais l'enquête aurait révélé à sa charge d'autres vols semblables, accomplis dans des départements voisins. On voit, par ce détail, combien cette capture est importante. »

« Gervais n'a pas encore fait d'aveux, mais les preuves trouvées chez lui sont tellement accablantes, qu'il ne saurait y avoir de doute sur sa culpabilité. »

Il faudra sans doute que ce Gervais fasse savoir où il a passé sa soirée du 23 décembre 1873, pendant laquelle le courrier de Saumur, qui fait le service du bureau de poste de la ville à la gare, a été si prestement dévalisé.

L'instruction nous fixera sans doute à cet égard. Le procédé employé à Châteauroux semble être exactement le même que celui qui a été pratiqué à Saumur.

Un accident, qui heureusement n'a pas eu de gravité, est arrivé lundi sur la ligne de Caen à Laval. Le train n° 475, allant à Fiers, est resté en détresse entre Mutrécy et Harcourt. On a télégraphié aussitôt à Caen pour avoir une machine de secours.

Celle-ci, après avoir dépassé Mutrécy, rencontra le train n° 46 se dirigeant sur Caen. Heureusement le mécanicien de la machine-pilote avait aperçu la fumée de la locomotive du train n° 46 ; il eut le temps d'arrêter et de mettre la vapeur en arrière. Le choc fut donc amorti. Personne n'a été blessé ; les voyageurs se sont à peine aperçus de cette rencontre.

Le *Phare de la Loire* dit que, depuis quelque temps, des troupes errantes de zingaris ou bohémiens sont signalées comme suspects d'espionnage. Ces mêmes bandes

ont été vues également dans certaines localités d'Ille-et-Vilaine et des départements voisins, en même temps que d'autres groupes de la même famille faisaient leur apparition dans le département de la Loire-Inférieure.

Ces bohémiens, continue le *Phare*, paraissent munis de sommes assez considérables : à chaque instant ils exhibent des pièces en or français de 20 ou de 40 fr. et payent sans marchander les comestibles achetés par eux. Ils travaillent d'ailleurs assez peu, et le bénéfice qu'ils retirent de leurs réparations semble en dehors de toute proportion avec leurs dépenses.

Leur chef possède une grande autorité. Il règle l'ordre de la marche, les haltes et s'abouche avec les autorités. Il connaît parfaitement son itinéraire, ne demande jamais son chemin, et, chose curieuse, arrive tout droit à l'emplacement désigné pour recevoir les nomades. Lorsque c'est un champ, ils connaissent le nom du propriétaire.

Enfin, voici un renseignement rétrospectif qui a bien son importance. L'an dernier, à pareille époque, une troupe de bohémiens, de passage à Couëron, vendait d'excellent drap à un prix dérisoire. Le stock considérable écoulé par ce moyen écarte tout soupçon de rapt ou de recel. A ceux qui leur demandaient comment ils pouvaient livrer leur marchandise à si bas prix, ils répondaient invariablement :

« Que vous importe ? On nous paie 40 francs par jour pour vendre du drap. Le prix nous inquiète peu. »

Les journaux arrivés ce matin signalent un grand incendie dans une forêt des environs d'Orléans.

Le *Journal du Loiret* signale un fait digne de publicité :

« Deux vigneron de Saint-Firmin-des-Vignes, le père et le fils, sont malades depuis deux mois et hors d'état de travailler. Toute leur fortune consiste en deux arpents et demi de vigne, qui seraient restés en friche sans la bonne volonté et la généreuse initiative des voisins et amis des pauvres malades. Ceux-ci se sont réunis au nombre de vingt-cinq, et, dans la journée de lundi, sont allés donner à la vigne de leurs camarades la taille et la première façon. »

Sous ce titre : « Danger d'extraire le café du chêne et du raisin, » on lit dans la *Gazette de Bretagne* :

« L'administration, étonnée de la différence qui existait entre le chiffre des entrées sur les cafés et la quantité consommée à Rennes, cherchait depuis longtemps à deviner l'énigme. Comment la Bretagne était-elle devenue subitement une rivale de Bourbon, de la Martinique et de Moka ? »

« Acharnée à la solution du problème se traduisant en une perte considérable pour le fisc, la régie eut l'idée de soumettre à l'analyse les cafés moulus vendus chez plusieurs épiciers en renom. M. Macé, professeur de pharmacie, fut chargé de procéder à l'opération. »

« Entrant chez M. L..., épicier, rue du Champ-Jacques, au moment où ce négociant s'occupait de la torréfaction du café, l'honorable professeur examina le mélange, et y trouva, dans une proportion considérable, du raisin de Corinthe et des graines de sorbier. L'analyse des cafés moulus et en graines, dont plusieurs échantillons furent saisis immédiatement, a démontré que le mélange se faisait sur une très-large échelle. »

« L'inspection des conduits pour l'écoulement des eaux de la cuisine fit constater l'obstruction complète de ces conduits par des débris de glands doux. »

« Chez un autre épicier, on trouva une quantité considérable de glands. »

« Interrogé à ce sujet, le négociant répondit qu'il les expédiait en Amérique. »

« J'en vends ainsi pour des centaines de mille francs chaque année, ajouta-t-il. »

« Les clients de M. L... ne soupçonnaient pas la fraude et ne se plaignaient pas. Les graines de raisin de Corinthe donnent, paraît-il, au café un goût sucré fort agréable. Néanmoins, M. L... maintenant aux prix élevés des cafés véritables ses produits ainsi mélangés, est poursuivi pour trafic frauduleux et condamné à 45 jours de prison et 50 francs d'amende. »

« Le tribunal ordonne en outre que ce jugement sera affiché à dix exemplaires. »

Le tirage de la loterie de Saint-Vincent-Paul aura lieu mardi prochain, 30 mars, à une heure du soir, au siège de la Société, rue Basse-Saint-Pierre.

Les personnes qui auraient des lots à offrir sont priées de vouloir bien les faire déposer chez le concierge de la Société.

Agriculture.

LES GELÉES TARDIVES.

Brouillard en mars, gelée en mai.

Vieux dicton très-répandu dans les campagnes et qu'a récemment remis en honneur M. le lieutenant-colonel Lefèvre.

On prétend qu'aux jours de brouillard de mars correspondent des gelées blanches en mai.

M. Millet a eu l'année dernière l'excellente pensée de faire le relevé des observations de brouillard pour chaque département, et de voir si réellement le dicton présentait quelque fondement. Les brouillards les mieux caractérisés pour 1874 se sont produits dans tous les départements soumis à l'enquête du 3 au 5 d'une part, et du 23 au 26 de l'autre. Il s'est trouvé qu'en général aussi les gelées avaient correspondu assez exactement à ces périodes.

Y a-t-il là simple effet de hasard ou bien réellement la manifestation d'une loi de coïncidence quelconque? C'est évidemment ce qu'il n'est pas permis d'affirmer après des observations aussi vagues et aussi peu nombreuses. Aussi, prenons-nous les devants cette année et recommandons-nous aux observateurs de vouloir bien noter avec soin les jours de brouillard de mars et surtout les journées de brouillard bien caractérisées. Il leur sera facile ensuite de voir eux-mêmes si, aux dates relevées, correspondra au mois de mai une gelée ou un refroidissement un peu marqué. Dans le cas où la coïncidence serait frappante, nous leur serions très-obligés de nous faire connaître les résultats.

C'est, en effet, surtout par des observations de cette nature que l'on parviendra à faire progresser sérieusement la météorologie.

Il est rare qu'il n'y ait pas un fond de vérité dans les préjugés populaires; souvent on dépasse le but, on va trop loin, ou l'on établit des confusions regrettables; mais en y regardant d'un peu plus près on finit souvent par dégager du chaos quelque fait important à connaître. En ce qui concerne les brouillards de mars et les gelées de mai, qui sait si, en effet, il n'y a pas quelque loi de correspondance? Les savants disent « non. » Hum! Les savants eux-mêmes feraient peut-être bien de tourner leur langue sept fois dans la bouche avant de parler. Est-ce qu'ils n'ont pas nié l'influence de la Lune sur le temps depuis les recherches statistiques d'Arago? On commence à revenir sur cette opinion si absolue. Chaque jour apporte son contingent d'éclaircissement, et sans doute ne sommes-nous pas bien éloignés de l'époque où il faudra faire plus d'une concession à l'opinion vulgaire qui attribue à notre satellite une action sur les grands mouvements atmosphériques.

Nous-même, nous avons déjà en possession quinze années d'observations rigoureuses qui ne sont pas du tout défavorables à l'influence lunaire. On s'est généralement trompé sur cette question intéressante, parce qu'on l'a prise par le mauvais côté, en assimilant les marées atmosphériques aux marées océaniques. Elle a besoin d'être reprise à un tout autre point de vue. Il ne faut pas, en effet, laisser régner plus longtemps, dans la science, des idées absolument erronées sur un sujet aussi populaire.

Le proverbe « brouillard en mars, gelée en mai, » qui, je le répète, a besoin de démonstration, n'est cependant pas si improbable qu'on l'a prétendu; il pourrait trouver assez facilement une explication théorique.

M. Charles Saint-Claire-Deville a trouvé, en compulsant un grand nombre d'observations, qu'au point de vue météorologique on pouvait diviser le mois en trois périodes, c'est-à-dire que les changements de temps, pressions barométriques, variations du thermomètre, etc., se reproduisaient à l'intensité près au bout d'un certain nombre de jours: 10 jours, 30 jours, 90 jours. Cette symétrie, dans l'apparition des phénomènes météorologiques au bout d'un tiers de mois, d'un mois et de trois mois, est curieuse; M.

Deville l'a désignée sous le nom de symétrie quadruple, dodécuple, tridodécuple.

Le nom importe peu à la chose; mais ce qui est intéressant, c'est que ces changements périodiques relevés par M. Deville sont précisément ceux que nous avons déduits nous-mêmes de recherches tout-à-fait différentes comme point de départ. Cet accord imprévu entre deux observateurs opérant sans idée préconçue, par deux voies très-différentes, n'est pas sans donner une certaine force à leurs conclusions.

Les modifications atmosphériques se reproduisent donc généralement à intervalles fixes, et la périodicité se poursuit symétriquement par groupes de mois.

Exemples: Les premières perturbations du mois surviennent du 2 au 5, en thèse générale; puis ensuite du 12 au 15; puis du 22 au 25 à peu près. Et ainsi de suite de mois en mois, la gravité des perturbations ayant son contre-coup à des intervalles fixes comptés en deçà ou au delà des équinoxes ou des solstices.

Ainsi, les perturbations de mai se retrouvent en novembre; celles d'avril en octobre; celles de mars en septembre, etc.

Mais, au point de vue de la température, les variations seraient renversées en deçà et au-delà des solstices, c'est-à-dire que les périodes froides de mars, avril, mai correspondraient à des périodes chaudes en juillet, août, septembre, etc.

Les saints de glace de mai correspondraient ainsi à l'été de la Saint-Martin de novembre, etc.

Ce renversement dans les oscillations de la température au bout de périodes symétriques, par rapport au solstice; se reproduit de même mois par mois, il doit donc exister une moitié du mois plus froide que l'autre, etc. Quand nous traiterons des influences de la lune, nous ferons comprendre à quelle cause très-simple on peut rapporter ces oscillations périodiques de la température. Contentons-nous aujourd'hui, pour rester dans le sujet, d'ajouter que, en mars et en mai, les oscillations de température sont renversées; la période chaude de mars correspond à la période froide de mai.

Il serait donc fort possible qu'aux jours de brouillard du premier mois correspondissent des jours de gelée pour le second mois.

C'est là, en définitive, une simple conjecture jusqu'à nouvel ordre. Mais comme il y aurait un intérêt considérable à savoir, même par à peu près, si ces gelées seront graves en mai, et quand elles surviendront, on conçoit qu'il nous ait paru utile d'appeler dès aujourd'hui, sur ce point, l'attention publique. Les observations sont à la portée de tout le monde, et chacun pourra ainsi se rendre utile à la science, et, par suite, à l'agriculture. Comme nous progresserions en tout, même sans instruments, sans laboratoires, sans appareils coûteux, si chacun de nous se mettait à l'œuvre et voulait bien observer, simplement, tout bonnement, ce qui se passe autour de lui, dans la mesure de ses moyens!!! Quels résultats imprévus! Nous y viendrons peu à peu.

(La Vigne.) HENRI DE PARVILLE.

Variétés.

Le verre « incassable ».

Un de nos lecteurs a bien voulu nous demander des renseignements sur une étonnante découverte, dont quelques journaux ont parlé d'une façon très-sommaire: le verre *incassable*. On nous pardonnera ce néologisme qui indique bien qu'il est question d'un verre nouveau, ayant la faculté d'être aussi solide que l'ivoire, et de ne pas se briser par le choc contre un corps dur.

Voici d'abord quelques renseignements que nous devons à M. Clémendot, ingénieur civil, dont le nom est attaché, à la suite d'une longue pratique, à la cristallerie et à la verrerie.

L'opération qui rend le verre *incassable*, nous écrit M. Clémendot, consiste à plonger les pièces de verre, à une certaine température, dans un bain particulier composé de matières grasses (cire, huile, goudron fluidifiés); c'est en un mot un trempage que l'on opère, et le verre ainsi préparé devient d'une très-grande solidité; on peut le jeter sur un objet dur sans le casser, et laisser tomber à sa surface un poids d'une certaine hauteur, sans le briser: les verres de lampes sont aussi bien plus solides, et les vases obtenus peuvent aller au feu.

Pour s'expliquer théoriquement cette invention, il faut comparer l'effet obtenu à celui qui résulte d'une masse de verre fondu, projetée dans l'eau, et qui donne pour résultat la *larne batavique*, d'une étonnante résistance aux chocs, mais aussi d'une fragilité extrême dans certaines conditions; on sait, en effet, qu'il suffit de casser une larne batavique à sa pointe pour que celle-ci éclate en poudre. Si le verre *incassable* dont il s'agit jouit des propriétés solides de la larne batavique, on peut se demander si, dans certains cas, il n'offrirait pas sa fragilité.

Dans une des dernières séances de la société d'encouragement, M. de Lubac a donné connaissance, au nom de l'inventeur M. de la Bastie, du nouveau et remarquable produit.

Le procédé, comme nous venons de le dire, consiste en une trempe opérée à la température à laquelle le verre se ramollit, et qui est faite dans un bain d'une température assez élevée. La composition et la chaleur à donner à ce bain varient avec la nature du verre. La mise en pratique de cette idée a exigé des études longues et variées. La forme et la température du four, les appareils qui devaient s'opposer à la déformation du verre, malgré son ramollissement, la nature, la composition du bain, les températures auxquelles il devait être porté suivant les cas, les obstacles à apporter à son inflammation lors de l'immersion des pièces de verre fortement chauffées, ont donné lieu à des tâtonnements et à des essais sans nombre qui ont duré pendant plusieurs années.

Les résultats obtenus ont largement payé la persévérance de l'inventeur. M. de Lubac a fait devant la Société d'encouragement une série d'expériences qui en font connaître une partie. Une épaisse capsule de verre est mise sur un réchaud et sert à faire bouillir de l'eau. Des plaques de verre de même grosseur, non trempées et trempées, sont soumises au choc provenant de la chute d'un poids de 100 grammes: les premières se brisent pour une hauteur de 1 mètre, les secondes résistent sans altération à une chute de 3 mètres et demi de hauteur. Des plaques sont lancées avec violence au milieu de la salle et résistent à cette épreuve, tandis que celles en verre ordinaire se brisent avec éclat; il en est de même d'un grand nombre de bobèches, verres de montre et verres d'optiques minces qui sont jetés au loin sans qu'aucun d'eux en éprouve le moindre accident. M. de Lubac termine cette démonstration en brisant, à grand-peine, à coups de marteau, une des feuilles de verre trempé qui avaient résisté aux chocs précédents. Cette brisure n'a pas lieu comme pour le verre ordinaire; la feuille, qui n'avait été frappée qu'en un seul point, se résout en une infinité de petits fragments, dont chacun a perdu la plus grande partie de sa transparence, et présente, dans sa cassure, une texture cristalline, grenue, peu cohérente.

L'heureux inventeur du verre *incassable*, M. de la Bastie, organise actuellement une usine à Pont-d'Ain (Ain), où les nouveaux procédés seront exploités. M. de la Bastie a refusé les offres les plus splendides d'un Américain qui voulait lui acheter son secret. On nous a affirmé que, lorsque la découverte du verre *incassable* fut faite, l'inventeur fabriqua une carafe, un plateau et des verres, qu'il fit apporter dans sa salle à manger en présence de quelques amis. Quelle ne fut pas la stupéfaction des invités, quand M. de la Bastie prit le plateau des mains de son domestique et le lança violemment contre terre sans que rien absolument ne fut cassé!

GASTON TISSANDIER.

Faits divers.

INCENDIE DU GRAND-THÉÂTRE DE LYON.

On lit dans le *Courrier de Lyon*:

« Il y a des dates fatales. Le dimanche des Rameaux 1874, le feu prenait au théâtre des Célestins; le lundi des Rameaux 1875, le Grand-Théâtre a failli devenir la proie des flammes. C'est à 4 h. 1/2 que l'alarme a été donnée par M. Darrois, paraît-il, qui, en ouvrant la porte des cabinets d'aisance, a été suffoqué par une épaisse fumée. M. d'Herblay et son secrétaire M. Dalia, se trouvaient encore là fort heureusement l'un et l'autre; prévenus par lui, ils cherchèrent en toute hâte le foyer de l'incendie, et le découvrirent dans le magasin d'ameublement, qui se trouve entre le plafond du péristyle et les loges des artistes, c'est-à-dire sur la façade de la rue Puits-Gaillot.

La foule s'est portée en masse vers le lieu de l'incendie; les pompiers sont arrivés et ont commencé à attaquer le feu. Après deux heures d'efforts énergiques de ces

pompiers, secondés par la troupe, on a pu maîtriser le feu; mais les dégâts sont considérables.

Vers sept heures, le feu, qu'on croyait complètement circonscrit, a subitement repris avec une nouvelle violence dans les loges des artistes; mais il a pu être aussitôt combattu et maîtrisé. Une explosion de gaz qui s'est produite pendant l'incendie n'a fait qu'activer le feu. Il n'y a, paraît-il, de consumé que le magasin d'accessoires.

Il n'y a pas eu d'accidents à déplorer. Un pompier a été fort heureusement retenu par son ceinturon, au moment où un plancher s'effondrait sous lui et menaçait de le jeter sur les dalles du péristyle.

D'après une dépêche, le chiffre des dégâts s'élève à 40,000 fr. environ. La salle et la scène ont été préservées.

Les représentations vont être reprises.

* *

LES ANNONCES.—Une statistique intéressante est fournie par l'*Anglo American Times*. C'est celle de ce que les annonces rapportent aux principales feuilles américaines.

Le chiffre total dépensé en annonces s'élève à 40,500,000 fr., dont l'*Herald* touche la plus grosse part, environ 10 millions, soit 30,000 fr. par jour. Cette somme énorme est inférieure cependant à celle que reçoit le *Times* de Londres.

Le second journal, comme importance, sous le rapport des annonces, est la *Staats-Zeitung*, qui reçoit environ 9 millions, puis le *New-York Times*, avec un chiffre de 7 millions 300,000 fr. Il est reconnu qu'aucune feuille ne touche moins de 500,000 fr.

Il est curieux de remarquer qu'en Amérique, la seconde place dans la presse est occupée par un journal allemand, la *Staats-Zeitung*, ce qui montre le nombre des lecteurs allemands, leur situation et leur fortune; il semble étrange de voir que la feuille allemande la plus importante s'imprime en Amérique; cela vient de ce que l'Amérique a le don de transformer tous les nouveaux venus en une seule catégorie. L'étendue de cette feuille prouve l'attachement que les Allemands ont pour leur langue, leurs coutumes et leurs mœurs, et témoigne de l'effet produit sur ce peuple par des institutions libres.

Les feuilles hebdomadaires ne perçoivent que 2,500,000 fr.; mais il faut remarquer que ces feuilles ne sont que des abrégés des feuilles périodiques, dont elles sont des réimpressions, et que le prix des annonces est très-élevé pour éviter l'encombrement aux dépens de la feuille principale.

Maintenant, il est intéressant de montrer quelle est la source qui alimente ces produits.

M. Stewart dépense annuellement 2 millions 500,000 fr. en annonces; Lord et Taylor, 1 million 145,000 fr.; M. Babbitt, *l'homme au savon*, comme on l'appelle, 1,115,000 fr.; Robert Bonner, 1 million; Arnold et Constable, 875,000 fr., et le fameux Barnum dépense annuellement plus de 2 millions pour ses annonces.

On peut remarquer que les personnes connues comme les plus riches sont celles qui ont le plus dépensé en annonces.

Dans la seule ville de New-York, il se dépense annuellement 25 millions en annonces sur les murs, sur les bateaux ou toute autre place où on peut afficher.

Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres, qui se réunit d'ordinaire à Paris les mardis et vendredis, ne tiendra pas séance aujourd'hui vendredi saint. Sa réunion est ajournée à demain samedi.

Les listes publiées par quelques journaux concernant des changements dans le personnel administratif ne reposent sur aucun fondement.

Il est inexact que M. Buffet soit parti pour les Vosges.

Le marquis de Molins, ambassadeur d'Espagne, remettra, dans le courant de la semaine prochaine, au Président de la République les insignes de la Toison-d'Or.

Toulouse, 25 mars.

La grève des cigarières est terminée.

Les ouvrières sont rentrées une à une, en priant le directeur de la manufacture d'oublier ce qui s'était passé.

Pour les articles non signés: P. GODRY.

LE NOUVEL OPÉRA.
Historique du monument. — Description de l'édifice. — Œuvres jouées depuis la fondation. — 46 biographies. — 34 portraits et gravures des musées de Baudry.
Un beau volume in-48 de 300 pages : 5 fr. — Chez tous les libraires et l'éditeur M. Bourget, 2, cité Bergère, Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
Le 440^e fascicule, ZAG à ZYT, ADDITIONS ET CORRECTIONS, est en vente.

LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la famille, compte déjà seize ans d'existence.
Publié par la maison FIRMIN-DIDOT, son succès assuré, dès le début, a toujours été croissant, puisque ce journal a atteint en France un nombre d'abonnés sans précédent et qu'il est traduit dans toutes les langues. Par sa rédaction intelligente, par la précision des patrons en grandeur naturelle et l'exactitude scrupuleuse des explications, la *Mode illustrée* permet à chaque mère de famille de faire de véritables économies en exécutant les travaux même les plus difficiles.

Charmant cadeau à faire et qui se perpétue toute l'année, ce journal ne peut donner aux jeunes filles que le goût de l'ordre et du travail, grâce aux excellents conseils de la rédactrice M^{me} EMMELINE RAYMOND.
Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT FRÈRES, FILS ET C^o, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.
PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.
4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.
S'adresser également dans les librairies des départements.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'hiver.
Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — —
5 — 35 — — du soir.
Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 MARS 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse		Dernier cours.	Hausse	Baisse	
3 % jouissance décembre. . .	64	"	"	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. . .	730	"	"	Canal de Suez, jouiss. janv. 70. . .	737	50	27
4 1/2 % jouiss. septembre. . .	92	75	"	Crédit mobilier.	455	5	"	Crédit mobilier esp., j. juillet. . .	1510	"	10
5 % jouiss. novembre. . . .	102	55	"	Crédit foncier d'Autriche. . . .	585	"	"	Société autrichienne, j. janv. . .	695	"	5
Obligations du Trésor, t. payé. .	472	50	"	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	353	"	"	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857. .	227	50	"	Est, jouissance nov.	545	"	2	Orléans.	304	"	"
Ville de Paris, oblig. 1855-1860. .	458	50	"	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov. .	941	25	7	Paris-Lyon-Méditerranée.	301	50	"
— 1865, 4 %	477	"	75	Midi, jouissance juillet.	690	"	"	Est.	304	"	"
— 1869, 3 %	324	"	"	Nord, jouissance juillet.	1165	"	2	Nord.	307	"	"
— 1871, 3 %	397	"	75	Orléans, jouissance octobre. . . .	947	50	5	Ouest.	300	"	"
— 1875, 4 %	453	"	"	Ouest, jouissance juillet, 65. . . .	593	"	5	Midi.	300	"	"
Banque de France, j. juillet. . .	3895	"	"	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	935	5	"	Deux-Charentes.	283	"	"
Comptoir d'escompte, j. août. . .	590	"	"	Compagnie parisienne du Gaz. . . .	75	"	2	Vendée.	253	"	"
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	497	50	"	Société immobilière, j. janv. . . .	403	75	"	Canal de Suez.	517	50	"
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . .	310	"	10	C. gén. Transatlantique, j. juill. .							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. .	930	"	"								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — —
9 — 01 — — — — —
1 — 33 — — — — —
4 — 19 — — — — —
7 — 27 — — — — —
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-midi.
8 — 20 — — — — —
9 — 50 — — — — —
12 — 38 — — — — —
4 — 44 — — — — —
10 — 28 — — — — —
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 15.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.
A VENDRE
En totalité ou par lots, Au gré des acquéreurs,
TERRAIN EN JARDIN
PROPRE A BATIR
Ayant façade sur la levée d'Enceinte,
D'une superficie de 1 hectare 35 ares environ, situé à la Maremaillet, avec maison, cour et servitudes ; le tout joignant la levée d'Enceinte, MM. Luzé, Abraham, Ducamp, Trouillard.
S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (166)

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e BOUËRE, notaire à Angers,
Le 8 mai 1875,
LA
BELLE PROPRIÉTÉ
DE
LA ROCHE-JANET
Située commune de Rochefort-sur-Loire.
Habitation confortable, 45 hectares en terres, prés et vignes, autour de la maison.
Horizon de 25 kilomètres sur la vallée de la Loire.
Mise à prix : 110,000 fr.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.
A VENDRE
A L'AMIABLE,
MAISON ET JARDIN
A Saumur, rue de la Visitation, n^o 91 et 93,
Rez-de-chaussée, premier étage, cours, pompe, cellier, hangar, magasin ; le tout occupé par M. Taveau et autres.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire. (122)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.
A VENDRE
UNE FERME
Commune de Villebernier,
Dépendant de la succession Denis, contenant 7 hectares 50 ares.
S'adresser audit notaire. (161)

Etudes de M^e GUERTIN, avoué à Chinon,
Et de M^e GIZORS, notaire à Azay-le-Rideau (Indre-et-Loire).
Licitation entre majeurs et mineurs.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e GIZORS, notaire à Azay-le-Rideau,
Le dimanche 4 avril 1875, à midi,
TRÈS-JOLIE HABITATION
Sur les bords de l'Indre,
Nommée **LE CHALET**,
Située à Azay-le-Rideau, à 500 mètres de la station de ce nom, sur la ligne de Tours aux Sables-d'Orlonne.
Habitation très-confortable, écurie, remise, grange, etc ; le tout de construction récente ;
Jardins de produit et d'agrément, eaux vives, pré à la suite des jardins, joignant l'Indre, plusieurs îlots dans cette rivière.
Contenance totale : 2 hectares 1 are 19 centiares.
Mise à prix : 20,000 francs.
S'adresser :
A M^e GUERTIN et MAURICE, avoués à Chinon, ou audit M^e GIZORS, notaire. (107)

A VENDRE
Pour entrer en jouissance de suite,
MAISON
Rue d'Orléans,
Anciennement occupée par M. Milon, libraire.
S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.
Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

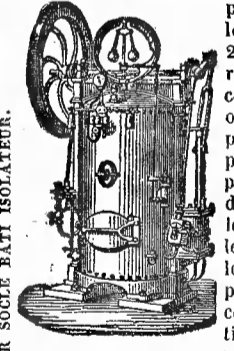
A AFFERMER
Pour entrer en jouissance de suite,
UN JARDIN CLOS DE MURS
Avec Petit Logement
Situé au Pont-Fouillard, commune de Bagnoux, à la Croix-des-Sables, d'une superficie de 55 ares, — 400 pieds d'arbres fruitiers, — trois carrés d'asperges en plein rapport ; — le tout en excellent état.
S'adresser à M. ROCHEBIE, 31, rue de Bordeaux, ou à M^e LAUMONIER, notaire. (125)

Librairie E. Milon, rue d'Orléans, 46.
A LOUER PRÉSENTEMENT
APPARTEMENT COMPLET
Au deuxième étage.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
Après faillite.
Le mercredi 31 mars 1875, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez les époux Briardeau-Rabouin, boulangers à Saumur, rue des Capucins, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier dépendant de leur faillite, à la requête de M. Guérin, syndic de ladite faillite.
Il sera vendu :
Lits, couvertures, matelas, couvertures, couvre-pieds, rideaux, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, buffet avec étagère, secrétaire, bureau, glaces, pendules, flambeaux, fauteuils, chaises, tables, grande quantité d'effets d'homme et de femme, une bonne carriole sur ressorts, harnais, bascules, comptoir, 600 bouteilles vides, un très-beau fourneau économique, porcelaine, cristaux, batterie de cuisine et autres objets.
On paiera comptant, plus 5 0/0.

MACHINES À VAPEUR VERTICALES
DIPLOME D'HONNEUR
MÉDAILLE D'OR et GRANDE MÉDAILLE D'OR 1872
MÉDAILLE DE PROGRÈS (Equivalent à la Grande Médaille d'Or)
à l'Exposition universelle de Vienne 1873



LES SEULES SUR SOCLE BÂTI ISOLATEUR.
portatives fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes ; prenant peu de place, pas d'installation ; arrivant toutes montées ; prêtes à fonctionner ; brûlant toute espèce de combustible ; conduites et entretenues par le premier venu ; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture.
GRANDE SPÉCIALITÉ
de machines à vapeur verticales portatives demi-fixes avec chaudières à bouilleurs croisés ou à tubes système Fierd, de machines à vapeur horizontales demi-fixes ou locomobiles avec chaudières tubulaires ou tubulaires à retour de flammes et à foyer amovible. Ateliers spéciaux pour la construction de tous les types de chaudières économiques.
J. HERMANN-LACHAPPELLE
144, RUE DU FAUBOURG-POISSONNIÈRE, à PARIS.

ÉLIXIR HISTOGÉNÉTIQUE
RECONSTITUANT, NUTRIMENTIF ET COMPLÉMENTAIRE
DE L'ALIMENTATION

C'est le seul produit existant qui contienne tous les corps minéraux constitutifs du sang et des tissus, lesquels manquent toujours dans les aliments et, en outre, diverses matières propres à activer les actes de la nutrition. C'est ce qui explique ses merveilleux et presque infaillibles effets préventifs ou curatifs dans tous les états physiologiques ou dans les maladies qui proviennent directement ou indirectement d'une altération du sang ou de désordres dans la nutrition, tels que :
Stérilité, Infirmité, Anémie, Chlorose et Anémie, Rachitisme, (Gastralgie, Dyspepsie), Épuisements
Impuissance, Fractures, Malad. infectieuses, Scrofule, Goître, Mauv. haleine, Migraine, Convalescence
Grossesse, Blessures, Cachexies, Scorbut, Herpétisme, Mal. chron. de poitrine, Accidents
Allaitement, Carie, Lymphatisme, Inappétence, Obésité, de la vieillesse

DÉPÔT G^o : TAULIER et C^o, 56, r. St-Lazare, Paris. — Envoi franco d'une notice explic. sur demande aff.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1875,
MAISON ET JARDIN
Place des Récollets.
S'adresser à M. ALLORY, épicière, rue du Puits-Neuf. (152)

A LOUER
De suite,
MAISON ET JARDIN
A Saumur, rue du Préche, n^o 7.
Précédemment occupée par M. Pallu, juge de paix.
S'adresser à M. CHESNEAU, rue des Boires, n^o 29, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur. (115)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Rue de l'Echelle.
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (367)

UNE JEUNE PERSONNE, native de Londres, demande à entrer comme institutrice dans une famille.
Bonnes références.
S'adresser à miss HARVEY, chez M^{me} Lorrain-Bouchereau, rue Saint-Jean. (153)

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

APPAREILS CONTINUS
POUR LA FABRICATION
DES BOISSONS GAZEUSES
de toutes espèces
Eaux de Seltz, Limonades, Soda-Water, Vins mousseux
Gazéification des Bières et Cidres.
DIPLOME D'HONNEUR
Médaille d'Or, Grande Médaille d'Or et Médaille de Progrès 1872-1875



SIPHONS
à grand et à petit levier, ovoïdes et cylindriques
essayés à une pression de 20 atmosphères, simples, solides, faciles à nettoyer.
Étain au 1^{er} titre. — Verre cristal 1^{re} qualité.

J. HERMANN-LACHAPPELLE
144, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris.
Envoi franco des prospectus détaillés des Boissons gazeuses, publié et estampillé par Hermann-Lachapelle, contre 5 fr.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA SAVONNERIE DES CHATELLIERS PRÈS RAMBOUILLET
Au capital de 650,000 fr. Siège social : 44, rue de Provence, Paris.
Marque de fabrique **B.-D.** — Médaille de mérite, Vienne 1873.
Savon **B.-D.** à l'Amer de Bœuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour laines, soieries, étoffes de couleur.
Chez les principaux Epiciers de province.
SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORWÈGE
Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.
Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.
Dépôt central : 28, rue des Halles, 28, PARIS.
EXIGER LA MARQUE **BE.-ED.**
Saumur, imprimerie de P. GODET.